

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2022**

**Délibération**  
n°2022.05.078

**Soutien en faveur du  
peuple Ukrainien :  
Gratuité au sein du  
Conservatoire et de  
l'Ecole d'art**

**LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

**Secrétaire de Séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Véronique ARLOT à François ELIE, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

**Excusé(s)** : Véronique ARLOT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.05.078**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**SOUTIEN EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN : GRATUITE AU SEIN DU CONSERVATOIRE ET DE L'ÉCOLE D'ART**

La Russie mène une guerre d'invasion du territoire ukrainien depuis le 24 février. Ce conflit armé, aux portes de l'Union Européenne, a des conséquences sans précédents pour la nation ukrainienne et son peuple.

Face à cette situation, les élus de GrandAngoulême ont décidé d'exprimer toute leur solidarité envers le peuple ukrainien et entendent accompagner les actions de solidarité engagées par les communes membres de l'agglomération, tant au soutien de la population qui est restée en Ukraine, qu'à celle dans les pays limitrophes et des réfugiés ukrainiens en France.

En matière de politique culturelle et de l'image, il est proposé que l'engagement de GrandAngoulême prenne la forme d'une gratuité en matière d'accès aux formations et enseignements dispensés au sein du conservatoire et de l'école d'art (comprenant les frais d'inscription, frais de traitement de dossier et mise à disposition d'instrument au besoin) et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en fonction de la possibilité des classes.

Vu l'avis du bureau communautaire du 14 avril 2022,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de gratuité d'accès aux formations et enseignements du conservatoire et de l'école d'art pour les populations ukrainiennes déplacées sur le territoire de GrandAngoulême,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout acte permettant de mettre en place ce dispositif.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Recu à la préfecture de la Charente le :**

**02 juin 2022**

**Affiché le :**

**02 juin 2022**